

Le 18 avril 2013

Actions internationales des acteurs franciliens

Avis du CESER du 18 avril 2013

La reconnaissance législative du rôle des collectivités territoriales en matière d'action internationale a accru leur capacité à intervenir.

La Région Ile-de-France s'est inscrite dans cette évolution, notamment en définissant les lignes directrices et les principes d'action de sa politique internationale (*cf. le rapport cadre de novembre 2010*).

Malheureusement, **le CESER** constate que l'action internationale de la Région Ile-de-France n'est pas suffisamment identifiée dans l'ensemble de ses champs d'intervention, ceci se traduit par une présentation budgétaire parcellaire qui ne permet pas de les valoriser pleinement.

Le territoire francilien compte de nombreux acteurs intervenant, de façon directe ou indirecte, sur les quatre axes stratégiques de la politique internationale de la Région. La multiplicité de ces acteurs conduit parfois à une perte d'efficacité, tant financière que qualitative, et nécessite une démarche de recensement et de mise en synergie, même en dehors de considérations liées à des contraintes budgétaires, afin de construire des actions internationales partagées, dans le respect des domaines de compétence de chacun.

Le CESER préconise que la Région joue le rôle de chef de file sur ces sujets. Il propose la création d'un "comité stratégique régional de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale" pour rassembler l'ensemble des acteurs qui travaillent à l'international (avec une instance politique et une instance technique), auquel seraient joints des "comités de pilotage régionaux", destinés à mobiliser les partenaires concernés sur les priorités sectorielles.

Par ailleurs, **le CESER souhaite favoriser la mise en réseau des centres de ressources existants**, en renforçant le réseau "*Ile-de-France International*", notamment avec la mise en place d'un portail intranet Région/Départements. A partir de ce réseau, le CESER propose d'étudier la constitution, à terme, d'une agence francilienne de l'action internationale sur le modèle des Instituts régionaux de coopération et de développement (IRCOD).

Afin de renforcer la coordination des interventions de tous les acteurs franciliens œuvrant à l'international, **le CESER suggère:**

- l'élaboration d'un document budgétaire transversal (jaune budgétaire) ;
- la mise en place d'un annuaire électronique ;
- le recensement des partenaires infrarégionaux ;
- la création d'un guide régional de bonnes pratiques ;
- l'organisation d'une rencontre annuelle d'information rassemblant les acteurs intervenant sur un même territoire de coopération décentralisée que la Région ;
- la création d'une signature territoriale spécifique qui soit déclinée dans la langue utilisée dans la zone considérée ;
- l'instauration d'un bonus financier pour assurer la mutualisation des actions à l'international et inciter les acteurs à agir ensemble.

Enfin, **le CESER soutient le programme régional** pour l'internationalisation des entreprises qui doit être mis en place avant fin juin 2013.

**Rapport présenté par Frédéric LEFRET : Actions internationales des acteurs franciliens :
Quel champ et quels partenariats pour le Conseil régional d'Ile de France ?**
